

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 11.06.2025
Convocation faite
Le 28.05.2025**

**Délibération
N°2025-06-112 Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2025-06-112 :
Cotisation 2025
à la Fédération Nationale
des Collectivités
Concédantes et Régies
(FNCCR)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-06-103), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Hervé FRANCOTTE (jusqu'à l'approbation du compte-rendu du 19 mars 2025), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), MM. Eric GUERINY, Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean GUION, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°2016-10-195 du 26 octobre 2016, décidant de demander au Préfet de modifier l'article 4 des statuts de la Communauté « *Objet et Compétences* », en intégrant, notamment, les compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant que l'association la « Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies » (FNCCR), regroupe les collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau, tels que l'Énergie, Cycles de l'eau, Numérique, Déchets, permet de disposer d'un appui de conseil dans les compétences de la Communauté qui entrent dans son champ d'action,

Vu l'appel à cotisation reçu le 26 avril 2024, de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR),

Vu sa délibération n° 2016-11-210 du 30 novembre 2016, décidant d'adhérer à la FNCCR,

Vu sa délibération n°2024-09-137 du 12 septembre 2024, décidant de maintenir sa participation financière à la FNCCR pour 2024, d'un montant de 1 002,40 €,

Considérant l'appel à cotisation de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), d'un montant de 999,86 €,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser, pour 2025, une cotisation à la FNCCR, de 999,86 €.

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard DEKENS

